

BUREAU SYNDICAL

7 Février 2024

CE QU'IL FAUT RETENIR →

AVIS DU SMRR SUR LE PROJET DE SCOT DE LA DROME AVAL ARRETE EN DECEMBRE 2023

Le projet de SCOT de la Drôme Aval arrêté fin décembre 2023 constitue l'un des premiers SCOT post-loi Climat et Résilience adoptée en août 2021. Prenant à bras le corps le sujet des transitions en milieu rural, qui constitue le fil conducteur du PADD et du DOO, le SCOT de la Drôme Aval apparaît particulièrement pionnier en matière de prise en compte des conséquences du changement climatique. En s'appuyant sur le concept de « Métropole Rurale », le SCOT de la Drôme Aval vient proposer un modèle de développement multipolaire équilibré qui capitalise sur les travaux conduits dans le cadre de la biovallée drômoise.

Ainsi, le SCOT prévoit de diviser par 2,6 le rythme des consommations d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers au cours des 20 prochaines années par rapport à la période 2021/2031) tout en prévoyant un niveau de croissance démographique élevé (1%).

En l'absence de grande polarité métropolitaine, et compte tenu de l'éloignement des grandes aires d'attractivité, le SCOT de la Drôme Aval capitalise sur ses principaux atouts (Tourisme, paysage, patrimoine, qualité de vie) pour proposer un modèle de développement vertueux malgré une forte pression sur les ressources disponibles. A ce titre, la problématique de l'accès à la ressource en eau est bien développée dans le DOO avec des enjeux de prélèvements nouveaux à envisager dans des nappes profondes dès les prochaines années.

Techniquement, le projet du SCOT de la Drôme Aval ne nécessite pas de remarque particulière, hormis concernant la question de la collaboration avec les territoires voisins et notamment le SMRR. Ce projet de SCOT partage des objectifs proches de ceux du SCOT des Rives du Rhône en termes d'habitat, de préservation des milieux agro-naturels, de préservation du cadre de vie....

AVIS DEMI-DIFFUSEURS CCPDA

Un projet de deux demi-diffuseurs autoroutiers, l'un au Nord à St Rambert et Albon, et l'autre au Sud à St Barthelemy de Vals, est actuellement en cours d'enquête publique, avec un coût estimé de 23,5 millions d'euros et une date de mise en service prévue mi-2026. Les impacts anticipés englobent 9,4 hectares affectant 11 exploitations agricoles et une zone humide, nécessitant une remise en état d'une pelouse sèche selon la démarche ERC. Le trafic estimé à la mise en service est de 12 590 véhicules par jour, atteignant 14 000 véhicules par jour d'ici 2045.

Le SMRR a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Étudier l'interconnexion avec le réseau existant et envisager un nouveau franchissement du fleuve Rhône.
- Mettre en place des aires de covoiturage dès l'ouverture des diffuseurs (non incluses dans le programme initial).
- Questionner sur le décompte des ENAF consommés, avec une réponse négative des services de l'État.
- Souligner l'importance de maîtriser le développement urbain dans le secteur de la Galaure, limité à 4 logements/an/1000 en raison de la pression sur la ressource en eau.

CONFERENCE BUDGETAIRE, PRESENTATION DES ELEMENTS DU DOB

Orientations pour le volet fonctionnement du budget 2024 :

Le budget de fonctionnement du SMRR pour l'année 2024 s'élève à 990 000 €. Ce budget prend en compte diverses dépenses, notamment une forte augmentation des prestations, abonnements et frais de maintenance en raison du contexte actuel. Le chapitre sur le personnel connaît une légère augmentation pour prendre en compte l'évolution du point d'indice, les avancements et les points attribués aux agents. Le chapitre des élus présente les mêmes caractéristiques.

Le chapitre sur les charges de structure est stable malgré une forte inflation des prix. Certains postes, tels que les abonnements, la maintenance et l'énergie, ont connu des augmentations en 2023 et cette tendance se poursuit pour 2024. Le SMRR a effectué un déménagement en 2023, ce qui explique la baisse budgétaire dans la catégorie "divers" pour 2024.

Concernant les honoraires, 45 000 € sont prévus, dont 28 326 € pour des actions liées à la concertation et la communication, et 16 600 € pour des études environnementales. Le SMRR adhère également à plusieurs organisations pour environ 32 700 €, avec des cotisations calculées en fonction du nombre d'habitants.

Les élus du Bureau ont décidé de stabiliser la cotisation depuis 2019, fixant celle-ci à 2,40 € par habitant. Cette cotisation inclut une part importante liée aux amortissements, représentant environ 0,87 € par habitant. Maintenir la cotisation à ce niveau nécessitera une gestion attentive des excédents de fonctionnement et des amortissements d'ici 2026, en fonction des investissements et des charges de personnel.

Le nouvel excédent reporté en 2024 sera d'environ 284 000€. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2024.

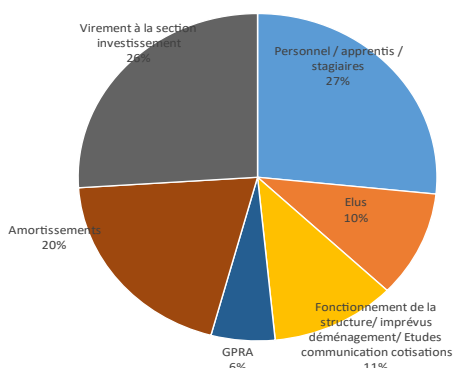
RESULTAT FCTNMT 2023 SMRR	
Résultat 2022 sans R002	-80 355
Report 2022 (R002)	364 415
TOTAL RESULTAT FCTNMT 2022 SMRR	284 059
excédents capitalisés au 10/68	0,00
Affectation 002	284 059

> Détail de la participation des EPCI aux recettes 2024 du SMRR :

EPCI	Habitants 1/01/2024 (2021)	Cotisation Scot 2.40€
CA Vienne Condrieu	93 560	224 544 €
CC Entre Bièvre et Rhône	69 425	166 620 €
CC Porte de Drôme/Ardèche	47 911	114 746 40 €
CA Annonay Rhône Agglo	49 674	119 217 60 €
CC Pilat Rhodanien	16 869	40 485 60 €
CC Val d'Ay	5 920	14 208 €
Total	283 259 hab.	679 821.60 €

Le maintien d'une dynamique de croissance démographique importante (>3000 nouveaux habitants lors du recensement 2021) permet une augmentation mécanique des cotisations.

Répartition des dépenses de Fonctionnement



À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.

DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2023 ET 2024					
DETAIL	BP 2023	CA 2023	BP 2024	EVOL BP23/24	% Evolution 23/24
PERSONNEL	284 900	270 136	299 900	↑	5.2%
ELUS	112 100	108 453	112 400	↑	0.26%
STAGIAIRES	4 000	3 307	3 600	↓	-11%
FRAIS DE STRUCTURE	142 300	107 785	142 300	→	0
IMPREVUS	20 000	9 500	15 000	↓	-25%
ETUDES SCOT (cotisations, honoraires, veille écologique et concertation, communication)	77 700	42 766	77 750	↑	0.06%
AMORTISSEMENTS	221 720	221 713	247 663	↑	11.7%
VIR. SECT. INV.	183 228	0	86 300	↑	-52.9%
TOTAL	1 045 948	763 660	984 013	↓	-5.92%

Les principales recettes d'investissement 2024 sont :

- le résultat d'investissement reporté (204 275€ environ),
- les amortissements (247 662€),
- le FCTVA (31 744€)
- participation EPORA, subvention Ademe et Banque des Territoires (150 000)

Le SMRR poursuivra en 2024 la recherche active de subventions engagée en 2023. Cette dernière a d'ores et déjà porté ses fruits puisque plus de 300 000 euros ont été obtenus à travers :

- La Banque des Territoires (volet friches) : 162 K€ en 2023/2024
- L'ARS pour l'étude « diagnostic santé » : 25 K€ en 2023
- L'AMI Territoire Productif Sobre et Créateur de Valeur : 150K€ en 2024
- La Caravane des Ruralités : 35K€ en 2024
- L'AMI Planifriche : 70K€ en 2024

Enfin, il convient de rappeler que plus de 50% des cotisations des EPCI sont « reversés » indirectement à travers des études (budget d'investissement) pour le compte des territoires.

PROCHAIN BUREAU →
MERCREDI 6 mars A 9H A VIENNE
PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL 20/03/2024